

# Nomination pour l'année scolaire 2010-2011 de nos représentantes et représentants

au **Comité de participation  
des enseignantes et enseignants  
aux politiques de l'école**



**Un comité de la convention :** Le CPEPE a un rôle bien défini dans notre Convention collective locale : C'est un comité de participation qui prend des décisions dans le cadre d'une démarche consensuelle et qui est consulté sur certaines questions relatives aux activités pédagogiques et disciplinaires de l'école.

Du point de vue de l'Alliance, il est essentiel que chaque établissement se dote d'un CPEPE. Mais attention, **CELA DOIT SE FAIRE AVANT LE 15 OCTOBRE.**

Le CPEPE peut compter un maximum de deux membres de la direction et jusqu'à un maximum de sept enseignantes ou enseignants auxquels l'on comptabilise une heure par semaine à l'intérieur de la semaine de travail, au volet tâche complémentaire.

**Un mandat élargi :** La Convention précise aussi, à l'article 4-2.00, certaines dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui attribuent au personnel enseignant le droit de soumettre des propositions à la direction sur certains objets.

L'Alliance considère que c'est aussi en CPEPE que devraient se transmettre ces propositions. Pour ce faire, l'Alliance recommande à tous les membres de faire cette demande officiellement à la direction lorsque celle-ci convoque le personnel enseignant en assemblée générale pour déterminer les modalités d'application de la LIP.

**La cohésion d'une équipe :** En confiant au CPEPE les mandats de représentation prévus à la Convention collective et à la LIP, les membres s'assurent que leurs volontés seront transmises formellement et permettent aux personnes déléguées et aux divers représentants de le faire avec un maximum de cohésion.



# Nomination 2010-2011 de nos représentantes ou représentants

➔ Une réunion des profs se tient, dans chaque établissement, au cours de laquelle les personnes qui les représenteront au CPEPE seront désignées. Ces personnes remplissent le formulaire ci-dessous et le retournent à l'Alliance de préférence **dès leur désignation**, sinon **AVANT LE 15 OCTOBRE 2010**, à l'attention de l'administration, par télécopieur au 514 384-5756.



Remplir en caractères d'imprimerie, SVP.

Établissement : .....

Réseau : ..... Direction : .....

Nombre de membres en poste dans l'établissement : .....

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement seront représentés au CPEPE par :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel :

